

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr Facebook Thoury Ferrottes officiel



LA GALETTE DES AÎNÉS

page 16 et 13



page 19

Cross



page 24

Vide-grenier

En direct de la mairie	p. 2 - 13
Ça vous concerne	p. 13 - 15
Ça se passe ici	p. 16 - 24
Infos pratiques	p. 25
Nos entreprises	p. 26 - 27
Agenda	p. 28

L'ÉDITO DU MAIRE /



L'été approche et ses moments de convivialité également avec :

- Une soirée théâtre organisée par La Curieuse le samedi 10 juin.
- L'exposition « Au fil des lavoirs » le samedi 17 et dimanche 18 juin.
- La fête de la musique organisée par la commune le samedi 24 juin.
- Les festivités du 13 et 14 juillet organisées par la municipalité et Thoury'Bambel.
- La fête de la bière et sa brocante le samedi 9 septembre, organisée par le comité des fêtes.

Sachez que nous ferons tout notre possible pour maintenir une vie locale, culturelle, associative, festive et dynamique, telle que vous la connaissez et telle que vous pourrez le constater en parcourant le Tacot.

Nous avons voté notre budget, qui tant en investissement qu'en fonctionnement, est équilibré et reste confortable pour une commune rurale comme la nôtre.

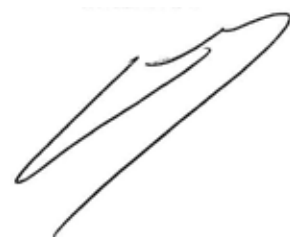
Toutefois, en toute transparence, il faudra rester vigilant sur le point de vue budgétaire.

Les collectivités territoriales font face, comme chacun d'entre vous, à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi, nous allons devoir nous préparer à une explosion de nos charges fixes, du coût des travaux et de tous les achats courants.

Mais dans la difficulté, il faut se montrer créatif et inspiré. C'est pourquoi nous ne baissons pas les bras. Je mets toute mon énergie, avec mon Conseil Municipal, à la recherche de financements, de subventions pour préserver notre village et améliorer le bien-être de tous.

Vous aurez, prochainement, une communication du Conseil Municipal sur le projet de ferme panneaux photovoltaïques sur notre commune. Une solution pour participer sur le réchauffement climatique et sur l'apport financier pour notre collectivité. Ce projet a d'ailleurs plusieurs soutiens, du député de notre circonscription, de sénateurs, de la Communauté de Communes, du Département de Seine et Marne, de la Région Ile-de-France.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, un bel été en espérant vous retrouver sur un ou plusieurs événements estivaux.



Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

Le 18 janvier 2023 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 12 janvier 2023.

Étaient présents : Djamilia AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoit SAVARY, José TOMAS

Secrétaire de séance : Denis CHOLLET

---oOo---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022.

Monsieur Denis CHOLLET est désigné secrétaire de séance.

---oOo---

1. ANNULATION DE LA DELIBERATION SUR LA REGLE DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La DDFIP de Seine et Marne avait fait part dans un message du 13 septembre 2022 de l'obligation nouvelle qui imposait aux communes de reverser à leur EPCI tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce pour tenir compte des charges d'équipements publics assumées par ce dernier sur le territoire communal.

Toutefois, l'article 15 de la 2^{ème} loi de finances rectificative pour 2022 est revenu sur cette obligation de partage, qui redevient ainsi facultative.

Cette loi ne rend cependant pas caduques les délibérations de partage qui auraient déjà pu être prises pour 2022 et/ou 2023. Ces dernières restent donc applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une nouvelle délibération.

Les communes qui ont déjà délibéré pour un partage de la taxe d'aménagement pour 2022 et qui souhaitent revenir sur ces dispositions, disposent de 2 mois à compter du 1^{er} décembre 2022 (et donc jusqu'au 1^{er} février 2023) pour modifier ou supprimer l'accord de partage, et ce de manière unilatérale.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'annuler la délibération 2022-11-22-02 « Règle de partage de la taxe d'aménagement » du 22 novembre 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer le retrait de ladite délibération.

2. ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2023 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.452-1 à L.452-48,

Vu la loi n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 29 novembre 2022

approuvant les termes de la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine et Marne ;

Vu la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne, ci-annexée,

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Considérant que le code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L.452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable ;

Considérant que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » ;

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par ses obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE**ARTICLE 1 :**

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture de cartes de remerciements pour le colis de fin d'année.
- En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux électriques à Bichereau, la première tranche se termine, la deuxième tranche devrait certainement commencer en avril et il est prévu de terminer la 3^{ème} tranche en 2024.
- L'Association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL) remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2022.
- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un changement dans les commissions de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM)

Denis CHOLLET ne fera plus parti de la commission voirie mais sera à la commission développement territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 22.

Le Maire
Yves ROY

Le secrétaire
Denis CHOLLET

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Le 28 mars 2023 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 21 mars 2023.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Johan FREMY, Pascal MARTINEZ, Joël PAUPARDIN, Yves ROY, José TOMAS

Avait donné pouvoir : Elise GISLARD à Alice BARTHELEMY, Jean-Claude MONTAILLIER à José TOMAS, Laëtitia PIRES à Célia BUIRE

Étaient absents excusés : Hélène DECRESSAT, Benoît SAVARY

Secrétaire de séance : José TOMAS

---oOo---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 18 janvier 2023.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2023.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de séance.

---oOo---

1. SOUSCRIPTION D'UN PRET MOYEN TERME ET D'UN PRET AVANCE TVA/SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de l'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à Bichereau.

Il expose que les travaux de la 2^{ème} tranche s'élèvent à la somme de 197 987,80 Euros T.T.C.

Il rappelle que ce projet fait l'objet de subventions de la part du Département de Seine et Marne pour le Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.) d'un montant de 28 950 Euros et du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) d'un montant de 7 893 Euros et sera inscrit au budget de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution de 2 prêts destinés au financement de cet investissement.

Le premier prêt aura pour objet de financer la partie restant à la charge de la commune après déduction des subventions et compensation de la TVA.

Le second prêt aura pour objet le préfinancement des subventions et de la TVA inhérentes au projet.

Les caractéristiques des prêts proposés par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

Prêt n°1 : prêt Moyen Terme

- Montant : 80 000 Euros
- Durée : 15 ans
- Taux : fixe 4,26 %
- Déblocage : sous 3 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 100 Euros

Prêt n°2 : prêt en Avance TVA-subventions

- Montant : 118 000 Euros
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

- Taux : variable
 - Index de référence : Euribor 3 mois instantané J-2
 - Marge sur index : 0,95 %
 - Remboursement du capital : in fine
 - Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
 - Commission de mise en place : 118 €uros
- La commune de Thoury-Ferrottes s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- La commune de Thoury-Ferrottes s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE**Monsieur le Maire,**

Propose au Conseil Municipal, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Cadre ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière Administratif</u> Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une administrée qui est excédée par le bruit des tracteurs en dehors des heures autorisées. Un courrier sera fait pour rappeler les horaires pour les travaux de bricolage, jardinage ou autre, des jours ouvrés, samedi et dimanche.
- Remerciements suite aux obsèques de Madame PASTORI
- Monsieur le Maire informe les membres de la commission finances que la réunion préparation budget aura lieu le jeudi 6 avril 2023.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 12 avril 2023 à 20 heures, salle du conseil.
- Suite à une réunion de la commission voirie de la C.C.P.M, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rue du Pont de la Messe à Bichereau sera refaite cette année.
- La fête de la musique est fixée au samedi 24 juin 2023.
- La fête de la bière et la brocante dans la rue de Flagy auront lieu le samedi 9 septembre 2023.

Intervention des conseillers

José TOMAS informe qu'il y a un nouveau parterre de créé au Moulin Neuf, par les agents techniques de la commune, reste à y mettre des fleurs.

Alain BARTHOUX : Qu'en est-il de la couleur des volets et fenêtres criardes, que dit le PLU ?

Une voiture est stationnée depuis quelques semaines sur une place de parking de la Mairie.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**
 Place de la Mairie
 77940 THOURY-FERROTTES

Denis CHOLLET : à la lecture des relevés concernant les radars aux entrées de village, encore une vitesse excessive : 167 kilomètres/heure !

Monsieur le Maire va voir avec la C.C.P.M et le Département s'il ne pourrait pas y être aménagé des places de parkings pour faire ralentir.

Le SIRMOTOM a alerté plusieurs fois la mairie parce que les camions de ramassage des poubelles jaunes ont des problèmes pour circuler rue Petite à cause d'une voiture qui se gare mal. Un adjoint s'est déplacé pour en avertir la personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

 Le Maire
 Yves ROY

 Le secrétaire
 José TOMAS

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**
 Place de la Mairie
 77940 THOURY-FERROTTES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Le 12 avril 2023 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 05 avril 2023.

Étaient présents : Djamilia AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Était absent : Johan FREMY

Secrétaire de séance : Laëtitia PIRES

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 28 mars 2023.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023.

Madame Laëtitia PIRES est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2021	154 904.87 €	93 087.85 €
Résultat de l'exercice 2022	41 974.17 €	- 201 571,11 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	196 879.04 €	- 108 483.26 €

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2022-04-13-08 du 13 avril 2022 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

CONSIDÉRANT que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1^{er} adjoint prend la présidence ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2022 ;

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget de la commune ;

Le Maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{er} adjoint et a quitté la salle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 pour et 1 abstention :

– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2022 de la commune ;

– **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2021	154 904.87 €	93 087.85 €
Résultat de l'exercice 2022	41 974.17 €	- 201 571.11 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	196 879.04 €	- 108 483.26 €

3. AFFECTATION DU RESULTAT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2022 votés ce jour ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	93 087.85 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	154 904.87 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	201 571.11 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	41 974.17 €

Reste à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	73 181.17 €
En recettes pour un montant de :	57 674.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 129 990.43 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :

Ligne 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	123 990.43 €
--	--------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	72 888.61 €
---	-------------

4. VOTE DES TAUX DES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des taxes, au même niveau que l'année précédente,

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe foncière (bâti)	32.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %
Taxe d'habitation	15.89 %

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2022 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions étudiées :

Association	Montant 2023
AHVOL	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	70.00 €
CHEV'ANES DE TRAIT	50.00 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	30.00 €
FNACA	150.00 €
FOYER DES ELEVES COLLEGE JACQUES PREVERT	50.00 €
AMICALE DU BOCAGE	40.00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS	80.00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	80.00 €
SOUTIEN FACIL	50.00 €
TIR A L'ARC ORVANNAIS	50.00 €
LA CURIEUSE	500.00 €
THOURY'BAMBEL	2 500.00 €
POM'NATURE	1 500.00 €
LA BELLE AVENTURE	50.00 €
L'ASSO DES ZAPEROS	80.00 €
TOTAL	5 330.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2023

Au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

6. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Considérant que les comptes 204 « Subventions d'équipement versées » doivent faire l'objet d'un amortissement. Considérant que l'instruction comptable M57 prévoit que les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement.

Considérant que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement

- dépense de fonctionnement au compte 681 chapitre 042,

- recette d'investissement aux comptes 28046 – 28041512 et 28041512 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,

- recette de fonctionnement au compte 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

Lorsqu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan.

Le comptable créditera :

Le compte 2046 par le débit du compte 28046 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 39 594.20 €

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Le compte 2041512 par le débit du compte 28041512 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 7 910.57 €

Le compte 204182 par le débit du compte 2804182 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 2 728.44 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 5 ans pour la somme de 47 504.77 €.
- D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 30 ans pour la somme de 2 728.44 Euros.
- De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 50 233.21 €.

7. APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire explique que depuis le basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au delà du plafond fixé par le Conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmise au contrôle budgétaire en Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- décide d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2023 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes,

- **s'établit à 672 630.73 € ;**

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes,

- **s'établit à 480 992.42 € ;**

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté.

9. VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

**Le Conseil Municipal,
Décide :**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 1. Totalement les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable ;
 2. A hauteur de 50 % de la surface pour les locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro.

La présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la journée de nettoyage au lavoir de Bichereau.
- Suite au décès de Franck (le patron du bar « l'Escobar » un pot du souvenir est prévu le jeudi 13 avril à 20 heures.
- Monsieur le Maire propose de lancer la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour créer la ferme photovoltaïque et de prendre contact avec le C.D.H.U.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines élections sénatoriales sont organisées le 24 septembre 2023, il y a donc obligation de réunir le Conseil le vendredi 09 juin pour élire 3 délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 42.

Le Maire
Yves ROY



La secrétaire
Laëtitia PIRES



Ça vous concerne

RECYCLAGE DE VOS MOBILES /

Pour répondre aux préoccupations environnementales et d'économie sociale et solidaire, en partenariat avec Orange et Emmaüs International, vous pouvez déposer à la mairie vos portables cassés ou hors d'usage. Un collecteur est à votre disposition.

Ils seront recyclés par les Ateliers du Bocage (entreprise d'insertion membre d'Emmaüs) :

- Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont détruites. Le téléphone est ensuite testé puis reconditionné pour être revendu comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices à Emmaüs International.

- Si le mobile ne fonctionne plus, il est recyclé ; les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés.

Videz vos tiroirs !!!!



DÉBROUSSAILLAGE /

Message de la Préfecture de Seine et Marne :

En débroussaillant les abords de vos habitations ou de vos terrains, vous empêchez le feu de l'atteindre.

Le débroussaillage, c'est avant tout une mesure de sécurité pour faire face aux feux de forêt et de végétation.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site : feux-foret.gouv.fr



Nous vous rappelons d'ailleurs les horaires pour tout travaux de bricolages et de jardinages :

Jours ouvrés de 8h - 12h et 14h - 20h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

GDSA 77

Le Frelon asiatique

(Vespa Velutina Nigrithorax)

Originaire du nord de l'Inde, de Chine et d'Indonésie, le frelon asiatique est une espèce invasive introduite accidentellement en France au début des années 2000. C'est un prédateur redoutable pour les hyménoptères et particulièrement pour nos abeilles domestiques.

Lors d'activité de butinage et de chasse, ce frelon ignore l'homme. Par contre il se montre très agressif quand on s'approche de son nid avec des conséquences pouvant être graves.

Son cycle biologique : Les mères fondatrices issues des nids de l'année précédente émergent de leur cachette hivernale au printemps dès que les températures sont clémentes. Elles fondent un premier **nid embryon** où elles élèvent seules une quinzaine d'ouvrières. Ces dernières

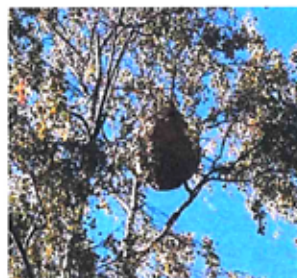
construisent alors le **nid primaire**, localisé à faible hauteur (abri, haie, toiture...), avant de migrer vers un **nid secondaire** qui lui est souvent situé en hauteur (cime des arbres) et de taille imposante. De ce nid qui atteint sa maturité vers début septembre, émergeront à l'automne plusieurs centaines de jeunes mères fondatrices fécondées qui chercheront dans l'environnement proche un abri pour passer l'hiver. Dans le nid la vieille reine, les dernières ouvrières ainsi que les gynes non fécondées mourront avec les premiers frimas. Le nid ne sera pas réutilisé l'année suivante et sera dégradé par les intempéries et les oiseaux.



Nid embryon



Nid primaire



Nid secondaire



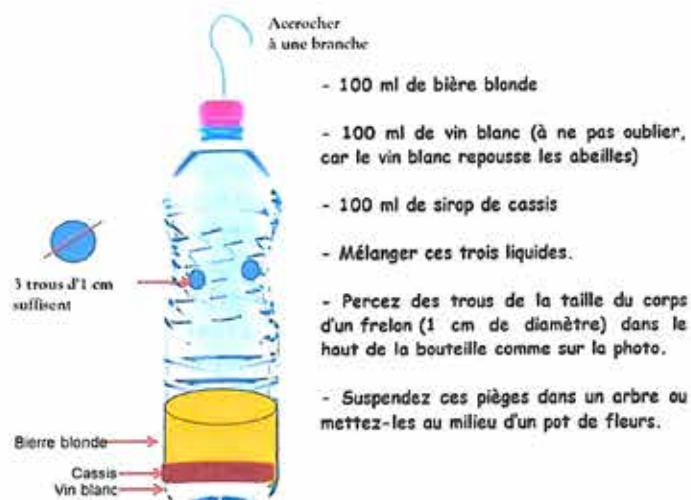
Tous ces nids présentent un danger, en particulier les nids primaires et secondaires. **Inspecter bien votre haie** avant de commencer sa taille, les nids primaires y sont souvent localisés !

La lutte contre le Frelon asiatique :

- **Le piégeage de printemps** permet de capturer les futures reines capables de construire et de développer un nouveau nid. Mais il faut respecter certaines règles afin de limiter l'impact sur la biodiversité locale :
 - On utilisera un piège le plus sélectif possible de fabrication artisanale ou du commerce
 - On limitera son utilisation aux mois de mars et avril
 - On surveillera régulièrement son piège et on le retirera s'il capture trop d'espèces non ciblées
 - On l'appâtera avec une solution à base de sirop de fruits rouges, de bière et de vin blanc (1/3 pour chaque)
 - On renouvellera l'appât tous les 8 à 10 jours pour pallier à l'évaporation de l'alcool et garder son attractivité
 - On l'installera près d'arbres fruitiers, d'arbustes à fleur, de bâtiments à environ 1,5m de hauteur
- **La destruction des nids** permet de réduire la pression sur les hyménoptères et d'empêcher le départ des futures fondatrices.
 - Signaler à votre collectivité tout nid découvert. Si une convention existe entre la collectivité et le GDSA, la prise en charge sera totale dans la plupart des cas.
 - **N'intervenez pas vous-même** !! Il faut des protections efficaces et des outils adaptés.

Quelques exemples de piège

De fabrication artisanale :



Source : FDGDON 56

Toit

Interstices de 5 à 5.5 mm

Entonnoir et bouchon percé à 9-10 mm de diamètre

Galets ou gravillons

Niveau de solution

Du commerce :

Piège Veto Pharma



Bouchon pour piège bouteille



GALETTE DES ROIS DES ÂÎNÉS /

La traditionnelle galette des rois pour nos aînés a bien eu lieu. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour partager un moment chaleureux. Personne n'a voulu se mettre sous la table comme le veut la tradition. Mais chacun a pu avoir plusieurs fois des parts de galette avec un petit verre ou du café. Pour les personnes présentes, c'est toujours un moment agréable, de rigolade, de partage et bien-sûr l'occasion de se retrouver.

Merci aux élèves de l'école de Thoury-Ferrottes pour la création de cartes de vœux pour nos aînés. Et merci également à nos secrétaires pour la mise en place du décor des tables.





L'occasion de remettre des médailles du travail à :

Mme Louisane Athis : Médailles d'honneur du travail « Argent et Vermeil ».

Mme Sylvie Vollereau-Baudouin : Médaille d'honneur du travail « Grand Or ».

Félicitations à elles !!!!



KARAOKÉ /

Le samedi 11 février, l'Association Thoury'bambel a organisé à la salle des fêtes de la Chouette Effraie une soirée karaoké avec au menu une tartiflette.

L'ambiance était de mise et beaucoup de personnes ont participé et chanté. Une excellente soirée à refaire !!!



NOUVEAU PARTERRE DE FLEURS /

Dans l'optique d'embellir notre village, après le parterre de fleurs réalisé à Bichereau, la commune a demandé aux agents techniques d'en créer un nouveau à la sortie du village côté Le moulin Neuf. Bravo à eux pour le résultat !



CROSS DE THOURY-FERROTTE /

Le premier cross organisé par l'association Thoury'Bambel a eu lieu le dimanche 19 mars. Malgré un temps pluvieux, quelques participants ont pu s'élancer sur les routes et chemins de notre joli village. Merci aux bénévoles, commissaires et aux vélos balais.



Classement Enfants 1,5km :

1. Mauvais Léo : 3 min 33
2. Mauvais Jules : 4 min 06
3. Touzeau-Bathélémy Louis : 4 min 30



Classement Adultes 7km :

1. Mauvais Hugo : 35 min 34
2. Guillaume Damien : 36 min 43
3. Chollet Didier : 37 min 03



Bravo ! Très belle performance ! A l'année prochaine !

LABOURS A CHEVAL : ACTION ! /

Vous avez sûrement déjà vu ou entendu Eric Perdereau, des Attelages du Prat, déambuler dans les rues de Thoury, au son des cloches que font tinter Pomponette et Paloma. En hiver, il fait faire un peu d'exercice de labour à ses chères juments comtoises !

Alors, comme il est maintenant rare de voir un tel spectacle, Eric a été sollicité pour doubler des acteurs lors du tournage d'un film qui raconte la vie d'un paysan.



C'est ainsi que le samedi ensoleillé du 11 février, face aux nombreux passants intrigués, la scène de labour avec chevaux de trait du film « Louis du Gâtinais et le secret des autres » a été tournée. Ce film mis en scène par l'association Louzou Art de Louzouer dans le Loiret, sera visible dans des festivals, des salles, sur Youtube et surtout au cours d'un futur spectacle de plein air, prévu à Louzouer.

Sans caméra, dans le silence de la campagne, labours et travaux des champs vont poursuivre leur paisible chemin.

CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962 : FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE /

Le dimanche 19 mars, la commune a rendu hommage aux victimes civiles et militaires tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc.

Après 8 ans de guerre, en 1962, les accords d'Evian sont signés pour le cessez-le-feu entre la France et le Gouvernement de la République Algérienne.

Comme à l'accoutumée, les membres de la FNACA étaient présents.

A l'issue, un pot a été offert par la municipalité aux personnes présentes.



DÉBROUSSAILLAGE «MUNICIPAL» A BICHEREAU /

Le samedi 08 avril, les membres du Conseil Municipal ont commencé à nettoyer le terrain derrière le lavoir de Bichereau acquis il y a quelques mois.

Une journée sous le soleil et dans une bonne ambiance dont le résultat était largement visible à la fin de ce chantier.

Merci aux bénévoles présents à nos côtés.

Malheureusement, cette belle journée a été entachée par l'intervention d'une administrée qui était contre ce nettoyage et le devenir de cette parcelle.

Juste un mot : Madame, vous avez le droit de contester mais sans agressivité et encore moins en étant vulgaire en traitant un Maire-adjoint de « petit con ». En effet, la municipalité a acheté ce terrain pour essayer de mettre des jeux pour les enfants et des bancs en bois pour se relaxer au bord de la rivière. Ce projet ne se fera qu'avec l'autorisation des services de l'état. Cette dame nous a dit qu'elle fera tout pour empêcher cet espace dédié à nos enfants !! On verra bien et nous vous tiendrons au courant.



PÂQUES EN COMPAGNIE DE MINNIE ET MICKEY /

Les cloches sont passées à l'église. Petite Surprise pour les enfants Mickey et Minnie sont venus chercher les chocolats avec eux. La chasse aux œufs est un réel bonheur pour les enfants du village. Quelle joie pour nos bambins !!! Un très bon moment de partage. On a déjà hâte d'être à l'année prochaine !

Une prestation de Clalie Événements que nous remercions pour leur travail.



FÊTE DE LA NATURE /

Lundi 1er mai, l'association Pom'Nature a organisé la fête de la nature sur la place de la Mairie et comme le veut la tradition, il y avait une vente de muguet.

L'objectif de cette matinée est de faire découvrir à toutes les générations, tout ce que l'on peut trouver dans les jardins ou les potagers. Les visiteurs repartaient avec des pieds de tomates, de poivrons, d'épinards, d'artichauts, des plantes d'intérieur, d'extérieur ou aromatiques, boutures, arbustes, graines de fleurs ou de légumes et bien d'autres choses...

Merci à la municipalité, à tous les bénévoles et en particulier à Gérard et Thierry (des jardiniers passionnés) qui préparent tous ces plans depuis plusieurs semaines.



COMMÉMORATION DU 8 MAI /

Lundi 8 mai est jour férié suite à la loi du 7 mai 1976 pour la commémoration 8 mai 1945.

Le président Charles de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par le décret du 11 avril 1959 qui fixe la date de la commémoration au deuxième dimanche du mois de mai. Puis le décret du 17 janvier 1968 décide que le 8 mai sera commémoré chaque année, à sa date, en fin de journée.

En 1975, dans cette même logique afin de souligner la volonté des Européens d'organiser en commun leur avenir pacifique, le président Giscard d'Estaing supprime également la commémoration de la victoire alliée de 1945. Cette décision suscite un tollé général de la part des associations d'anciens combattants.

C'est à la demande du président François Mitterrand que cette commémoration et ce jour férié seront rétablis, par la loi n° 81-893 du 2 octobre 1981 qui ajoute cette date à la liste des jours fériés désignés par le code du travail.

À cette date, les forces de la liberté triomphent sur l'Allemagne nazie et marque la fin de la seconde guerre mondiale.

Une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts par le Maire et ses conseillers municipaux pour un hommage.



BALADE DE LA BRÉAU-MOBILE /



Une exposition d'environ 80 voitures a eu lieu le samedi 29 Avril au Bréau à Varennes sur Seine.

Une balade d'une trentaine de voitures est passée dans notre village et a fait une halte sur la place de la Mairie.

Une petite heure pour admirer ces jolis modèles exposés sur notre commune.

Merci à l'organisation de Bréau-mobile pour leur visite.

VIDE-GRENIER /

L'association Thoury'Bambel, a organisé, le dimanche 14 mai, le traditionnel vide-grenier ainsi que la 3^é édition de la tombola avec cette année, 104 lots dont 2 places pour Disneyland et un robot aspirateur. Cette journée s'est bien déroulée et ce malgré un temps gris le matin. Heureusement, dans l'après-midi, le soleil a pointé le bout de son nez ce qui a ravi tout le monde.

Une cinquantaine d'exposants courageux étaient présents dans les rues de notre beau village, à peine installé, les promeneurs nombreux étaient au rendez-vous.

Merci aux bénévoles pour leur fidélité chaque année.



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 16h à 19h

Tél. : 01 64 31 94 45

Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h

Levée du courrier à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 09 63 43 77 05

Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

SAMU : 15

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

HORAIRES DE TRAVAUX**de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 8h - 12h et 14h - 20h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Conteneurs à verre :
- en bas de la rue de Verdun
- au lavoir de Bichereau
- au golf de la Forteresse

Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS

DÉCHETS INTERDIT (art. 84 - règlement sanitaire départementale)

DÉCHETTERIE DE VOULX /

Horaires d'été (1^{er} avril au 30 septembre)

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04

Lundi, mercredi : 8h30-12h30 / 13h15-18h45

Vendredi : 13h15-18h45

Samedi : 8h30-12h30 / 13h15-18h45

Dimanche : 8h30-12h30

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI

Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

**ILS NOUS ONT QUITTÉS /**

Mme Pastori Andrée, le 9 mars 2023.

M. Artus Franck, le 9 avril 2023.

**ILS SE SONT DIT OUI /**

Pascal, Pierre Martinez et **Carmen** Martinez, le 19 avril 2023.

Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !

PIZZ À JOËL à Thoury :

9 juin - 23 juin
7 juillet - 21 juillet
1 septembre - 15 septembre - 29 septembre



Thomas GIGOT
PHOTOGRAPHE

thomas.gigot@gmail.com
www.thomas.gigot.com
06.64.42.86.97

GREGOIRE TOUZEAU
Achat

ANTIQUITES, DESIGN CONTEMPORAIN

tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, luminaires, photos, jouets...

09-50-46-17-00 06-84-15-53-59



Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



MA KHEDE

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petits maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flay - 77940 Thoury-Ferottes
Tél: 0620642633 Site: 0104750159/77
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@hotmail.fr



TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance

56 rue de Flay - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



Mounir & Elise MANSOURI

06.22.67.78.57
06.24.22.50.76
ss me.printer77@gmail.com
@ M&E Print

7 rue des Brandons - 77940 Thoury-Ferottes

SERIGRAPHIE TRANSFERT SUBLIMATION

Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10



Mail : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com



La Forge d'Antan
Forgerie d'Art Serrurier

Fabrication sur mesure et pose:
Portails, Clôtures, rampes d'escaliers, gardes corps, Balcons, marquises

Sébastien Couard
11 Rue de la République - 77940 Thoury-Ferottes
06 15 25 23 89



ARTISAN PEINTRE
MICHAUX BAPTISTE

06 13 14 19 54

PEINTURE INTERIEUR
PAPIER PEINT
TOILE REVÊTEMENT SOL

DEVIS GRATUIT
THOURY-FEROTTES
7 RUE DES VERGERS

MICHAUX-PEINTURE@OUTLOOK.FR

PIZZ à JOËL

Pizzas à emporter

06 59 60 04 68

N'hésitez pas à appeler pour réserver
de 17h à 21h

Paiement par chèque ou espèces uniquement




Sens et Vivre

Cassandra Ramanelli
Accompagnatrice à la parentalité

Yoga enfants - soutien post-natal personnalisé - massage bébé - éveil musical - éveil corporel - formation enseignants



Sens et Vivre



Sens et Vivre



06.72.41.25.29



17 Bis rue de Flay 77940 Thoury-Ferottes



PassifaCils

Extensions de Cils
Brow Lift
Lash Lift
Hydra Soins Visage

24 Bis rue de Bichereau
77940 Thoury-Ferottes
06-52-78-37-39

PassifaCils Je N'Ni
Passifacils Siren 493 411 417



Les Créas de Zaza

**GUILLEMOT
ISABELLE**
CRÉATRICE

zazacrea77@gmail.com
16 rue de Verdun
77940 Thoury-Ferottes
06 33 66 14 83



Votre carte de visite
ici
**C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !**

Dadon Services
PIRES Adrien
77940 Thoury-Ferottes
dadonservices@gmail.com

Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82

STANHOME world

MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
Votre Conseillère

Port. : 06 08 14 90 58




MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Prestations entièrement personnalisées,
permettant aux personnes âgées,
aux personnes en perte d'autonomie,
dépendantes ou handicapées de continuer
à vivre chez elle en toute indépendance.

Catherine Secret@ire-Online

SERVICES POUR
PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

WWW.catherine-secret@ire-online.fr catherine.secret@ire-online.fr

TEMLIER Catherine
8 rue du moulin 77940 - THOURY-FEROTTES
07 49 77 90 16




**M.C. CHARPENTE
BOIS**

couverture, zinguerie,
modification de charpente, aménagement de combles, escalier, terrasse...

Clément Mauvois
Tél. 06 81 43 33 35
mc.charpentebois@gmail.com
06 81 794 258

17 rue de Flagey 77940 Thoury-Ferottes



SARL. MORIZE
6 rue de Bichereau 77940 THOURY-FEROTTES

SARL. MORIZE
maçonnerie générale et couverture

0624781068 - 0174904691
jeanmi773025@hotmail.fr



Jérémy Cohen
Ostéopathe D.F.O.

17 bis rue de Flagey
Thoury-Ferottes
07 66 08 56 53
osteopathe.thoury@gmail.com

Nourrissons, enfants, adultes,
femmes enceintes, sportifs



Gîte de la Caseline
(Thoury-Ferottes)

Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"



**Chambres d'hôtes
de l'Orvanne**
(Thoury-Ferottes)

Marie-France et
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la
messe - Bichereau
01 60 74 73 66
06 08 14 90 58

Henri.graff@
wanadoo.fr

"GITES DE FRANCE"



APJ - JARDIN
6 rue de Thoury 77940 Thoury-Ferottes
josephapj@yahoo.fr
06.23.35.51.50



Animation D'Evenementiel

Tiësta Night

06.65.42.08.69
Tiësta.night@hotmail.fr

Facebook



MADISON BIANCHI
EDUCATEUR CANIN
À DOMICILE

06.35.40.79.59
MADISON.BIANCHI@OUTLOOK.FR



TAXI BRICE
Commune de Thoury-Ferottes

GARES AÉROPORTS
HÔPITAUX ÉVÉNEMENTS
TOUTES DISTANCES

06.68.39.94.14
smtaxi77@gmail.com

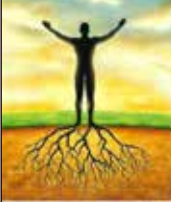



"Entre Ciel & Terre"
Thérapies naturelles
Développement personnel

07 69 39 13 96

**NATUROPATHIE
IRIDOLOGIE
MAGNETISME
ASTROLOGIE**

8 rue du moulin - 77940 THOURY-FEROTTES



Votre carte de visite
ici
**C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !**

Mélo Coiff
Coiffure et Maquillage
Service à votre domicile
06.59.85.33.28

Tonjan Melodie
numéro de Siret : 853639100013
4 rue de Bichereau
77940 Thoury-Ferottes
melocoiff@orange.fr
Facebook : melo.coiff




Samedi 10 juin à 20h**Théâtre**

«Nous qui sommes cent» par la compagnie
Les Echappées de la Coulisse
Organisé par l'association La Curieuse

Salle de la Chouette Effraie

Samedi 17 et dimanche 18 juin**« Au fil des lavoirs »**

Exposition dans le lavoir du centre du village

Lavoir centre du village

Samedi 24 juin**Fête de la musique**

Organisée par le comité des fêtes et l'association
Thoury'Bambel

Place de la Mairie

Jeudi 13 juillet**Fête nationale**

Feu d'artifice, repas républicain sur la place de la
mairie suivi d'une soirée dansante
Organisée par le comité des fêtes et l'amicale des
sapeurs-pompiers

Place de la Mairie

Vendredi 14 juillet**Fête nationale**

Jeux gonflables, goûter pour les enfants et les anciens
Organisée par le comité des fêtes et l'association
Thoury'Bambel

Place de la Mairie

Samedi 9 septembre**Fête de la bière**

Jeux gonflables et brocante
Organisée par le comité des fêtes

Place de la Mairie

Samedi 23 septembre**Nettoyons la nature**

Organisée par l'association Pom'Nature

Rendez-vous place de la Mairie

Dimanche 22 octobre**Fête de la pomme**

Organisée par l'association Pom'Nature et avec la
participation de l'association La Curieuse

Place de la Mairie

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Elise Gislard, Célia Buire, Yves Roy, Joël Paupardin, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, L. Aubry, C. Baudin

Photos : Y. Roy, J. Tomas, E. Gislard, D. Amour-Barrault, L. Aubry, C. Baudin, A. Pires

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Juin 2023 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !